Le jeudi 27 janvier 2022

Aux parents,

Le gouvernement a annoncé des allègements aux mesures sanitaires qui entreront en vigueur à compter du 31 janvier 2022.

Ainsi, les activités parascolaires en présence pourront reprendre dès lundi prochain. Il est à noter que la pratique d'une activité parascolaire de nature sportive est conditionnelle à la présentation du passeport vaccinal pour les élèves de 13 ans et plus. Toutefois, les activités inter-écoles, les parties, les tournois et les compétitions demeurent suspendus.

Le port du masque est obligatoire en tout temps : en classe, dans les aires communes, lors des déplacements dans l'école, lors des activités parascolaires, durant le transport et lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur.

Le masque peut être retiré uniquement pour manger ou lors de la pratique d'un instrument à vent.

Tests rapides

Les tests rapides sont maintenant disponibles pour les élèves du secondaire. Veuillez noter que ces tests seront administrés aux élèves qui développeront des symptômes à l'école.
Pour les parents des élèves de moins de 14 ans, veuillez trouver ci-joint le formulaire de consentement ou de refus pour les tests rapides. Nous vous demandons de le compléter, de le signer et de le retourner au secrétariat de votre enfant.

https://www.cssd.gouv.qc.ca/application/files/1316/3293/5697/Formulaire-consentement-depistage_VF.pdf

Nous vous remercions de votre collaboration.

Valérie Carrier
Directrice par intérim
École polyvalente de l'Érablière